



Syndicat CGT du Conseil départemental 44

3 Quai Ceineray – CS 94109 - 44041 Nantes Cedex 1

Bureaux : Immeuble Germaine TILLION

26 Bd Victor Hugo – 44200 Nantes

Tel : 02 51 17 23 96 – Mail : syndicat.cgt@loire-atlantique.fr

Site Internet : cd44.reference-syndicale.fr



Nantes, le 14 avril 2020

Monsieur le Président,

En ces moments difficiles, de tous les départements, les voix des travailleurs sociaux assistants(es) familiaux, s'élèvent et questionnent. Nombreux(ses) parmi nos collègues, déjà mis à mal avant cette situation exceptionnelle, sont au bord de l'épuisement.

La France fait face à une crise sanitaire majeure et le gouvernement a mis en place des mesures visant à freiner la propagation du virus, qui malheureusement fait de plus en plus de morts. Un confinement général a été décidé, au moins jusqu'au 11 mai prochain et nous continuons à accueillir les enfants confiés à l'ASE sans possibilité de souffler avant longtemps.

Bien sûr, garantir la continuité de nos accueils, afin de protéger les enfants que vous nous avez confiés, est essentiel. Pour autant il n'en reste pas moins que c'est un effort que nous faisons.

Depuis le 16 mars, nous avons en plus de notre charge quotidienne de travail, la responsabilité de la scolarité des enfants que nous accueillons.

Nous devons également palier les soins qui ne peuvent plus se poursuivre et faire preuve d'imagination constante pour occuper les enfants, ce qui entraîne beaucoup de difficultés qui vont empirer avec le temps et génère déjà des conflits au sein de nos familles :

- Première difficulté rencontrée par les professionnels : la promiscuité qui provoque des tensions entre enfants.
- Deuxième difficulté majeure : « l'école à la maison », source de « conflits majeurs » avec les enfants accueillis. La quantité de devoirs envoyés creuse les écarts de niveau scolaire entre les enfants qui peuvent être soutenus et ceux qui sont en difficulté. Certains assistants familiaux ne disposent pas de matériel numérique pour cette scolarité à domicile.

Nous avons reçu des recommandations sanitaires au cas où l'un des enfants que nous accueillons présenterait des signes cliniques du Covid-19, recommandations drastiques et contraignantes, tendant à préserver les autres enfants accueillis, mais pas les familles d'accueil.

Aucune mesure n'a été prise pour les familles d'accueil elles-mêmes, pas de masque, ni de gel hydroalcoolique, pas d'accès facilité dans les commerces pour leur permettre de faire les courses sachant qu'il peut y avoir beaucoup d'enfants à leur domicile, (le budget alimentation explose). Rien ! Quand d'autres travailleurs bénéficient de masques et de gels pour travailler et de primes, pour reconnaissance des risques encourus, afin de poursuivre leur mission.

Les spécialistes ne cessent de répéter que les enfants sont les premiers transmetteurs du virus sans en présenter les symptômes et les adultes sont eux plus à risques.

Il semble que nous devrions nous aussi avoir une reconnaissance pour les risques que nous encourons et ceux auxquels nous exposons nos propres familles.

Il est important de rappeler que le ministre de l'économie a envoyé un message aux entreprises en leur demandant de verser une prime exceptionnelle de 1000€ aux salariés qui travaillent pendant la crise du Covid-19, il serait normal que les travailleurs sociaux assistants familiaux qui sont au travail puissent en bénéficier.

Plusieurs associations ont aussi alerté le gouvernement face à l'épuisement professionnel et les conditions de vie très difficiles des travailleurs sociaux assistants familiaux, seuls professionnels à vivre la crise sanitaire 24/24 et 7/7.

Plusieurs départements viennent d'octroyer une prime pour les Assistants Familiaux.

Actuellement nous effectuons nos missions pour 1.20 € de l'heure, les dépannages ayant été arrêtés, nombre de nos collègues verront leur salaire amputé, sans contrepartie pour les AF qui doivent prendre en charge les enfants qui ne vont plus dans leur famille biologique ni en famille relais.

Pendant les vacances, des relais seraient mis en place dans certaines Unités, mais aucune directive émanant du département. Qu'en est-il du confinement dans ce cas, quelle garantie pour la famille accueillante ? S'il y a contamination de l'AF, son conjoint ou l'un de ses enfants, qu'ils développent une forme grave allant jusqu'au décès, quelle prise en charge ?

Monsieur le Président, nous attirons votre attention sur nos conditions dans cette période exceptionnelle, sans oublier nos premières revendications, la revalorisation de notre salaire, un statut qui nous sorte de la précarité et une reconnaissance d'agent territorial à part entière.

Le recrutement des travailleurs sociaux assistants familiaux est en berne dans notre département et sur tout le territoire français, sans nous le système s'effondre.

Notre professionnalisation doit être reconnue et payée à sa juste valeur, sécurité de l'emploi, retraite décente et prise en compte des risques actuels

Pour le syndicat CGT,
Le collectif des Assistants Familiaux